

Les droits humains dans et après l'accord de Paris

10ème Rencontre Annuelle du Réseau Climat & Développement
9 mai 2016 a l'Hotel Washington, Casablanca, Maroc



Hindou Oumarou Ibrahim
Coordinatrice AFPAT/Ambassadrice DH

Bilan des activités 2015



- ▶ Position du groupe africain
 - ▶ Ethiopie en charge de l'article 2 et adaptation ne voulais pas entendre des DH
- ▶ Mobilisation des acteurs :
 - ▶ 20 Etats ont intégré les droits humains **dans leur INDC**
 - ▶ Le caucus **des peuples autochtones** a fait des droits humains sa priorité
 - ▶ Dialogue avec **les négociateurs et la présidence française**
 - ▶ Mobilisation des ONG **dans les médias**
 - ▶ Rencontre au **conseil de sécurité des Nations Unies**
 - ▶ Petit déjeuner de haut niveau sur les droits humains pendant la COP21

Bilan d'une année de mobilisation

- ▶ Dans le préambule de la décision (action pré-2020)

FCCC/CP/2015/L.9

Une victoire : pour la première fois, les droits humains reconnus dans un accord sur le climat

Considérant que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière, les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour faire face à ces changements, respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable, et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations,

- ▶ Dans le préambule de l'accord de Paris

Conscientes que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité toute entière et que, lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations,

Mais tout reste à faire !

Les droits humains ne sont pas contraignants, il faut continuer à se battre pour leur mise en œuvre concrète après Paris

- ▶ Nous demandons à ce que **toutes les décisions prise en application de l'accord de Paris respectent les droits humains.**
- ▶ **Les engagements des Etats et des Entreprises en dehors de l'accord de Paris** (Adaptation, forêts, agriculture, énergies renouvelables en Afrique) ne contiennent aucune mention des droits humains.



Programme et objectifs de l'année 2016

Deux priorités : International et National

International : traduire les engagements dans **les décisions de Marrakech**

- ▶ Les décisions de la COP22 sur les financements, l'adaptation, le nouveau mécanisme de marché doivent inclure les droits humains
 - ▶ Proposition : organiser **un rendez vous avec la présidence de la COP22** pour présenter nos demandes

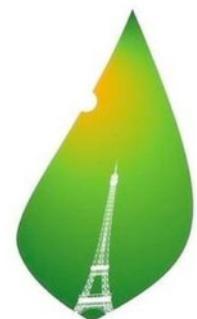
National : vérifier le respect des droits humains dans **la mise en œuvre de Paris**

- ▶ Inclure les droits humains dans la **mise en œuvre des INDCs**
 - ▶ Organiser le suivi des actions des Etats par la société civile
 - ▶ Les membres du RCD peuvent diffuser **une fiche de bonnes pratiques**
- ▶ S'assurer que **les décisions du LPAA** (énergie, agriculture, forêts, adaptation...) respectent les droits humains

Les décisions de Marrakech

- Nous devons **nous battre** pour que les grands principes importants, comme la lutte contre l'accaparement des terres, le droit à l'eau, à la santé **soient inclus dans les décisions de la COP22**

- ▶ Décisions sur :
 - Inventaire général & transparence : s'assurer que les Etats présentent **un bilan de leurs activités en lien avec les droits humains**
 - Nouveau mécanisme de marché : **Inclure les droits humains** (droits au développement, droit à la terre, à l'alimentation et l'eau...)
 - Contributions Nationales : le travail sur **les ligne directrices** doit intégrer les droits humains



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11



MARRAKECH
COP22|2016|CMP12
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

RECOMMANDATIONS

Présidence COP21 / 22, Médias, SC

D'avoir un résultat transversal et une intégration effective

- Demander une décision de la COP22 rien que sur les droits humains qui doit être discuter en 2017 (présidence COP22)
- Décision de l'APA qui peut aussi avoir une décision sur les DH

Négociateurs, BAD, Pérou/France, SC

Intégrer les protections juridiques dans les thématiques clés dont les financements, l'adaptation, le mécanisme des marchés et la technologie qui engagent les états et aussi à travers le LPAA

Négociateurs, agences inter. SC

Promouvoir les renforcements des capacités des pays qui ont déjà les DH dans leur CPDN 24 pays. La transparence et le suivi et évaluation (inventaire sur les activités des pays en terme des DH)

RECOMMANDATIONS

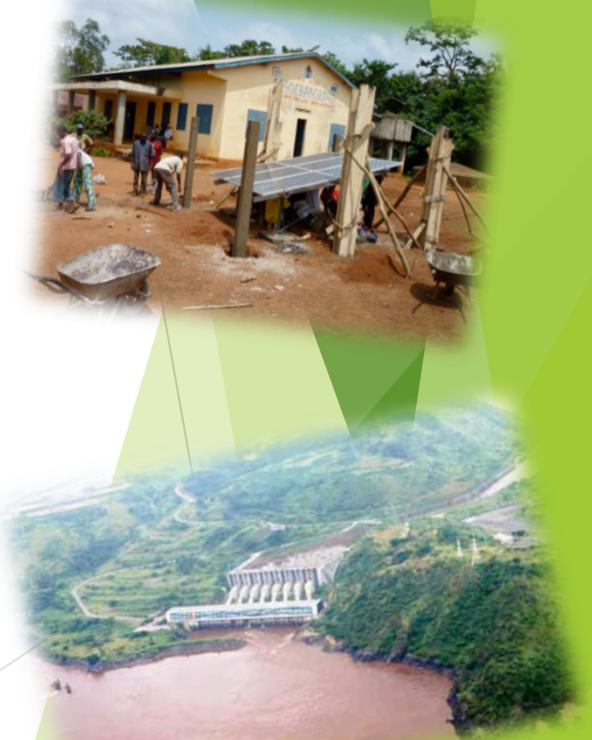
intégrer les droits humains dans les actions pré-2020 sur l'énergie

Actions sur les énergies renouvelables en Afrique

- ▶ Les financements et les projets doivent respecter
 - ▶ Les droits humains **face aux grandes infrastructures comme les barrages**
 - ▶ **Le droit au développement** en intégrant le financement de **petits projets d'électrification** en zone rurale

Action du réseau (propositions)

- ▶ **Ecrire un courrier** à la présidence de la COP21, de la COP22, l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement pour leur demander le respect de ces principes.
- ▶ **Publier un communiqué de presse** avant et après la publication de la liste des projets (Juin 2016)
- ▶ **Organiser un side-event à la COP22** pour faire le suivi des engagements



RECOMMANDATIONS

intégrer les droits humains dans les actions pré-2020 sur l'agriculture

Actions sur l'agriculture et la forêts

- ▶ Les actions doivent respecter :
 - ▶ L'interdiction de l'accaparement des terres
 - ▶ Les directives volontaires de la FAO sur les questions foncières
 - ▶ Les engagements du protocole de Nagoya sur le respect des connaissances traditionnelles et le partage des bénéfices

Action du réseau (proposition)

- ▶ Ecrire aux acteurs qui se sont engagés sur le LPAA (Fonds LDN, initiative 20x20, initiative 4 pour 1000, etc.) pour leur demander de rendre des comptes sur leurs impacts sur les droits humains
- ▶ Continuer à dénoncer la *Climate Smart Agriculture* qui ne respecte pas les droits humains.



ACCAPAREMENT DES TERRES



Besoin/Support aux activités des membres du RC&D sur la thématique droits humains:

- ▶ apport extérieur en terme de méthodologies pour une intégration efficace
- ▶ inviter des organisations travaillant sur les thématiques des droits à rejoindre le réseau ou à collaborer au niveau national et régional pour soutenir le développement des capacités
- ▶ partage d'études de cas et de document de synthèse par les organisations internationales, en particulier des informations ayant trait au contexte africain
- ▶ développer des prêt-à-penser ou des activités type de formation et de mise en oeuvre qui peuvent être facilement reproduites par les membres du réseau
- ▶ considérer comment travailler avec la commission africaine des DHs (qui a déjà initié un travail sur le changement climatique)
- ▶ établir des liens avec les associations de juristes/d'avocats/de législateurs intéressées par les thématiques environnementales afin de pouvoir soutenir les capacités des membres du réseau



Merci pour
votre attention